

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024 à 20 heures 15

Convocation du 3 juillet 2024

Sous la présidence du Maire, Joël MANGEL

Présents : Anne HISLER, Alain DANIEL, Adjoint

Joëlle HAAS, Jean-Jacques ROUSSEAU, Patrice HENRY, Conseillers délégués,

Élie FRANCOIS, Christian BISTON, Clara MARY, Christian VIRY, Michel VRIOTTE,
Conseillers

Absents excusés :

Christophe VOEGELÉ – procuration à Anne HISLER

Michèle GASPARD – procuration à Joël MANGEL

Tatiana LEJAL – procuration à Alain DANIEL

Absente : Laëtitia COLOMBIER

M. Christian VIRY a été désigné secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024 a été approuvé par le Conseil Municipal

Ordre du jour

1 / Convention de partenariat 2023-2024 dans le cadre du fonds pédagogique - projet « Notre école faisons-la ensemble »

2/ Créances éteintes

3/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

4/Subvention CCAS

5/Projet bornage et régularisation

Questions diverses

Informations diverses

1/ Convention de partenariat 2024-2025 dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique – Projet « Notre école faisons-la ensemble »

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat 2023-2024 dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique – Projet « Notre Ecole faisons-la ensemble »

Cela va permettre l'achat de matériels « snoezelen » visant à améliorer les conditions d'accueil des enfants à l'école maternelle.

Une partie est financée par l'éducation nationale à hauteur de 5 000 €, l'autre partie revenant à la

commune à hauteur de 4 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, au Maire pour signer la dite convention.

2/ Créances éteintes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a reçu de la SGC de Gérardmer un document de proposition de non-valeur et rappelle que le Conseil Municipal ne dispose pas de marge de manœuvre et doit seulement prendre acte de l'extinction des créances.

Proposition de non-valeur pour 3 583,32 €, un tableau du redevable est joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 3 voix CONTRE (Anne HISLER, Alain DANIEL et Elie FRANCOIS) et 11 abstentions, l'admission en non-valeur. Article 6542 du budget principal.

3/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) des Vosges détermine les besoins en eau en fonction du type de risque à défendre.

En fonction des risques à défendre, un arrêté doit fixer les points d'eau incendie et définir les contrôles techniques fonctionnels de ces points d'eau incendie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que cette tâche sera confiée un prestataire extérieur.

Le Conseil Municipal charge le Maire de l'exécution de l'arrêté.

4/ Subvention 2024 au CCAS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**, par 12 voix POUR, 2 par voix CONTRE (Christian BISTON et Christian VIRY) de verser une subvention de 130 000.00 € au CCAS de CHENIMENIL. (Complément du 1^{er} acompte du 29 janvier 2024)

Ce montant sera inscrit à l'article 657362 du budget primitif principal 2024.

5/ Projet bornage et régularisation

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de bornage des parcelles AE 98, 223 et 218, dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Ce bornage ayant mis en évidence des anomalies, il est nécessaire que M. HOUOT Pascal achète une bande de 16 m² faisant partie de la parcelle AE 223 pour régulariser la situation.

Le Conseil Municipal :

- approuve, à l'unanimité, la vente d'une partie de la parcelle AE 223 d'une emprise de 16 m² à M. HOUOT Pascal au prix de 15 €/m² soit un montant de 240 €. Les frais d'acquisition et de bornage restent à la charge de l'acheteur.

- autorise Monsieur le Maire tout document relatif à cette vente.

Questions

Informations

- Championnats de France d'équitation : lecture du courrier concernant le championnat de France d'Equitation
- ADAVIE : Remerciement pour la subvention versée
- Compte-rendu de la réunion du 27 mai concernant l'aménagement de la gare de Docelles par la Région Grand Est
- Compte-rendu de l'assemblée générale de la CIADE
- Aire de jeux : bornage du terrain le 18 juillet 2024. La prochaine réunion est prévue début août. Le projet avance ; des idées ont été apportées par la CAUE
- La dénomination des rues et la numérotation de toutes les habitations sont obligatoires depuis le 1^{er} juin 2024 y compris pour les communes de moins de 2000 habitants. Un groupe de travail se constitue à cet effet (Elie FRANCOIS, Michel VRIOTTE et Christian VIRY).

Le secrétaire de séance

Le Maire, Joël MANGEL

Fin de la séance à : 22h45